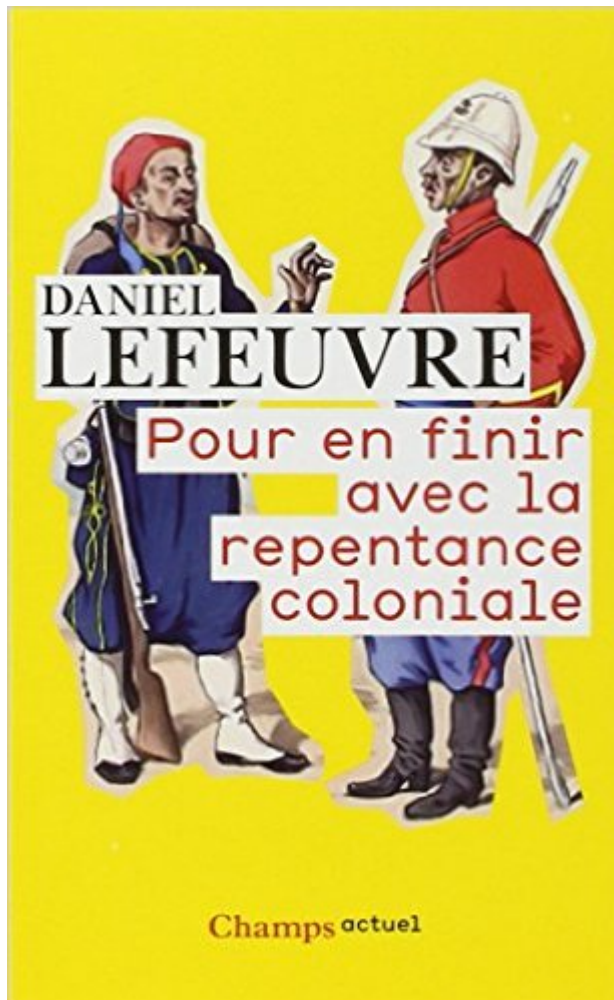


Encore un cadeau à une puissance africaine : une garantie de 45 millions non rémunérée pour le Congo

écrit par Maxime | 16 septembre 2019



Le succès des Africains auprès d'Emmanuel Macron et du gouvernement ne se dément pas.



.
L'on avait déjà attiré l'attention des lecteurs sur un prêt pour le moins avantageux au bénéfice du Cameroun : 100 millions d'euros par ci...

<http://resistancerepublicaine.com/2019/04/18/macron-prete-100-millions-sans-interet-au-cameroun-et-letat-francais-se-porte-garant-de-son-remboursement/>

.
Et désormais 45 par là avec une garantie accordée par l'Etat français au Congo.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039096079&dateTexte=&categorieLien=id>

.
Un bref arrêté du ministre de l'Economie et des Finances témoigne de la persistance de la "France Afrique" (ou "France à fric ?"), en dépit de tonitruantes déclarations censées exprimer de la part de Macron la volonté de tourner la page de la colonisation et de rendre l'Afrique majeure et pleinement indépendante...

La Françafrique continue donc avec Macron, non seulement sur

le territoire français, mais aussi à l'étranger.

.

Même le journal d'extrême gauche "Courrier international" l'a relevé à propos de la Guinée.

<https://www.courrierinternational.com/article/vu-de-guinee-avec-macron-la-francafrique-continue-bel-et-bien>

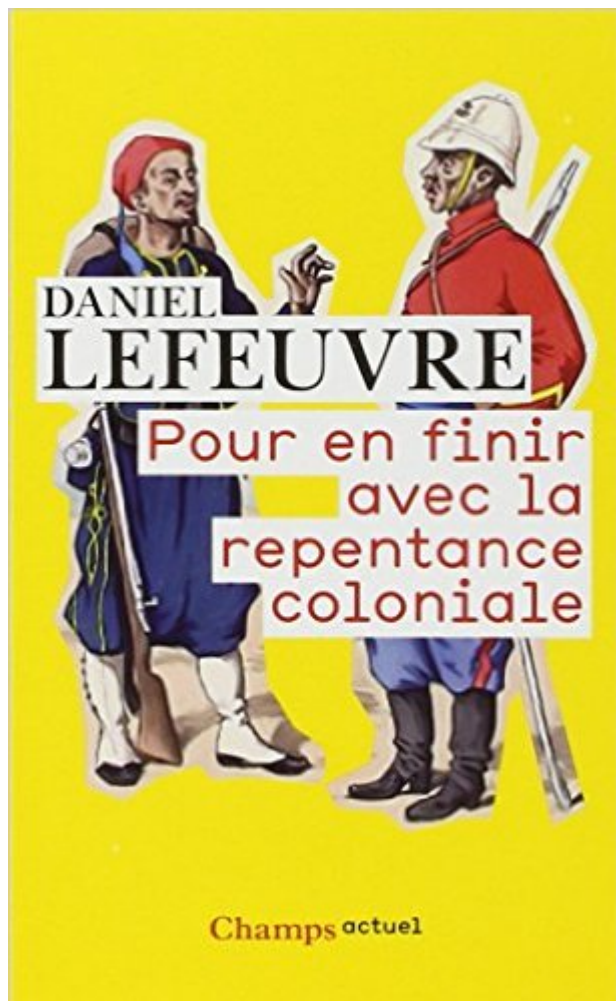
On voit encore qu'avec Macron, les paroles et les actes font deux...

.

Le "paternalisme" subsiste puisque la France exprime par cet arrêté sa volonté d'avantager un pays africain comme si elle lui devait quelque chose...

<https://www.publicsenat.fr/article/politique/francafrique-la-fin-du-paternalisme-87437>

Ainsi le gouvernement entretient-il encore une "repentance" qui n'est pas de mise comme l'ont déjà démontré de nombreux écrits, par exemple le livre *"Pour en finir avec la repentance coloniale"*.



<http://resistancerepublicaine.com/2016/11/20/tout-est-bon-pour-humilier-lhomme-doccident-ce-grand-homme-qui-a-cree-lalgerie-entre-autres/>

JORF n°0215 du 15 septembre 2019

texte n° 6 **Arrêté du 10 septembre 2019 accordant la garantie de l'Etat à un prêt de l'Agence française de développement en faveur de la République du Congo** NOR: ECOT1923615A

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/9/10/ECOT1923615A/jo/texte>

Par arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 10 septembre 2019 :
La garantie de l'Etat est accordée au prêt de soutien budgétaire octroyé en 2019, d'un montant de 45 000 000 euros et d'une durée de vingt ans assortie d'un différé de cinq ans, par l'Agence française de développement à la République du Congo.

L'assiette garantie par l'Etat comprend le principal, les intérêts et les frais accessoires afférant à ce prêt.

Cette garantie n'est pas rémunérée.
